

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 30 septembre 2022</b>	<b>N° 2022-546</b>

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE  
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina  
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30  
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30  
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20  
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15  
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30  
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20  
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45  
M. Christian BAGATE à partir de 19h20  
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05  
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05  
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40  
M. Max COLES à partir de 17h40  
M. FLORIAN à partir de 16h20  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 18h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20  
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30  
M. POIGNONEC à partir de 17h30  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 septembre 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la multimodalité <b>Service études, animation territoriale, marketing</b>	<b>N° 2022-546</b>

---

## **Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux - Convention de financement des acquisitions foncières, première tranche - Décision - Autorisation**

---

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) se déploient sur une douzaine de kilomètres sur les voies existantes de la ligne Bordeaux-Langon. Ils consistent à créer une 3ème voie entre Bègles et Saint Médard d'Eyrans, et une 4ème voie en évitement uniquement au droit des points d'arrêt que sont la gare de Bègles et les haltes de Villenave-d'Ornon, de Cadaujac et de Saint-Médard d'Eyrans. Les 6 passages à niveau présents sur cette portion doivent aussi être supprimés, compensés par la création de nouvelles routes de franchissement des voies ferrées et de voiries de rabattement.

La phase des études de PROjet des AFSB est actuellement en cours, la première séquence d'optimisation prévue pour améliorer l'articulation avec le RER Métropolitain s'est achevée au début de l'été. Les partenaires (Etat, Région et Métropole) ont décidé de poursuivre le projet au regard des enseignements de l'étude. Dans le même temps, pour tenir le planning du projet avec une date de mise en service horizon 2030, un démarrage des travaux principaux en 2024, et des travaux préparatoires en 2023, il est nécessaire d'engager dès à présent les acquisitions foncières du projet. Une convention de financement d'acquisitions foncières a été signée entre les partenaires fin d'année 2021, mais celle-ci n'avait pour objet que de couvrir des particularités urgentes, dans l'attente de la décision de poursuivre le projet.

Parallèlement, la société du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO), dont la création a été actée par l'ordonnance 2022-307 en mars 2022, a pour but la prise en charge financière des actions nécessaires à la réalisation du projet du GPSO, y compris les AFSB : études, acquisitions foncières, travaux, et autres dépenses. Pour autant, la constitution de cette société de projet n'est à ce jour pas encore suffisamment mature pour assurer le portage technique et financier de ces actions, ce qui devrait pouvoir être envisageable à horizon fin d'année 2022 voire début d'année 2023.

Afin d'assurer la continuité du projet des AFSB et la tenue du planning, dans l'attente de l'entrée en phase opérationnelle de la société du Grand Projet du Sud-Ouest, une convention de financement d'une première tranche d'acquisitions foncières est proposée à l'adoption des partenaires SNCF Réseau, Etat, Région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole, pour couvrir les besoins en acquisitions jusqu'au printemps 2023, et ainsi assurer une transition avec un portage par la société de projet pour la suite.

La convention de financement des acquisitions foncières de première tranche, dont le montant a été évalué à 9 045 000€ courants HT, intègre la prise en charge de plusieurs

actions foncières :

- 8 335 000 € pour les acquisitions foncières de l'emprise du projet (bâties et non bâties) dont frais associés,
- 660 000 € pour la prise en charge de mesures environnementales compensatoires et frais associés, en vue d'un dépôt du dossier d'autorisation environnemental prévu en septembre 2022, sur le chemin critique du planning du projet,
- 50 000 € de frais de maîtrise d'ouvrage.

Le montant de 9 045 000,00€ courants HT est proposé en cofinancement à parts égales entre L'Etat, la Région et la Métropole, soit un tiers chacun équivalent à 3 015 000€ courants HT.

	<b>Clé de répartition</b> %	<b>Besoin de financement</b> <b>(Euros courants HT)</b>
État	33,3333 %	3 015 000,00 €
Région Nouvelle-Aquitaine	33,3333 %	3 015 000,00 €
Bordeaux Métropole	33,3333 %	3 015 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,0000 %</b>	<b>9 045 000 € HT</b>

La participation financière de la Métropole au titre de cette convention de financement est considérée incluse dans la participation de la Métropole au projet global GPSO, fléchée sur les AFSB, prévue par la délibération 2021-583 de novembre 2021.

La convention porte sur une durée de 3 ans afin de couvrir toute la période de dépenses (dont frais) associées aux actions foncières prévues.

Le détail et les modalités de la participation de Bordeaux Métropole sont décrits dans la convention fournie en annexe.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

**VU** les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

**VU** la délibération du Conseil de communauté n°2014-423 du 11 juillet 2014 adoptant la participation financière de la CUB aux études d'avant-projet et acquisitions foncières anticipées des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, et la délibération du Conseil Métropolitain n°2015-578 du 25 septembre 2015 modifiant cette participation,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2021-413 du 9 juillet 2021 relative au financement et lancement des études de niveau projet des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le nouveau Schéma des mobilités,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2021-583 du 25 novembre 2021 relative à la participation de la Métropole dans le financement du Grand Projet du Sud-Ouest,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 adoptant la révision de la feuille de route du projet de Réseau Express Régional métropolitain,

**VU** l'ordonnance n°2022-307 du 2 mars 2022 relative à la création de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest,

**VU** la délibération du Conseil Métropolitain n°2022-432 du 7 juillet 2022 décidant la poursuite du projet des AFSB,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt d'autoriser le lancement d'une première tranche d'acquisitions foncières pour les besoins des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux,

**DECIDE**

**Article 1** : de cofinancer les acquisitions foncières de première tranche des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux,

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer les conventions de financement correspondantes,

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal, chapitre 204, article 2324, fonction 852 pour les exercices 2022 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame DELATTRE, Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Claude MELLIER</p>
---	---